



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**
Le **TRENTE AVRIL**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire
Date de la convocation du Conseil municipal : **25 avril 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Secrétaire de séance : Bernard CHAVEROT.

2026-28

**Fonds vert 2026 - Ingénierie -- Étude et accompagnement pour le projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie --
Demande de subvention.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg a été attribué, en fin d'année 2025, au groupement conjoint solidaire ATELIER DE MONTROTTIER LOIC PARMENTIER & ASSOCIES / GEOLIS, sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 67 500.00 € HT soit 81 000.00 € TTC.

Parallèlement, la conduite du projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie, nécessite de recourir à une prestation d'ingénierie complémentaire.

En effet, ce projet reposant sur la démolition du tènement situé sur la parcelle cadastrée AR n° 216, induit une expertise particulière, pour :

- L'intégrer parfaitement dans le projet de requalification des espaces publics et du centre-bourg sur les aspects architecturaux, paysagers et urbains, qui ont pour but de végétaliser davantage, désimperméabiliser les sols et sécuriser/améliorer les flux de circulation (modes doux),
- Vérifier la faisabilité de la démolition du bâtiment attenant à la mairie et accompagner la restructuration nécessaire de la mairie.

Afin de mettre en œuvre cette démarche et de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière de l'État, au titre du Fonds vert 2026 – Ingénierie, à hauteur de 20 536 €.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	25 670 €	Fonds vert 2026 – Ingénierie	20 536 €
		Fonds propres	5 134 €
TOTAL	25 670 €	TOTAL	25 670 €

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260430-DE2026-28-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement susvisé,
- **DECIDE** de demander une subvention de 20 536 € à l'État au titre du Fonds vert 2026 – Ingénierie, dans le cadre du projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie,
- **APPROUVE** le dépôt du dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Bernard CHAVEROT

A large, stylized black ink signature of Bernard Chaverot.

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :